Avant de porter une enchère

Vente sur saisie immobilière au tribunal judiciaire

Choisir un bien et lire son dossier

Sur la fiche du bien, relevez le tribunal, la date d’audience et la mise à prix. Consultez le cahier des conditions de vente au greffe du juge de l’exécution ou auprès de l’avocat poursuivant. Vérifiez la consistance des lots, l’occupation, les diagnostics disponibles et les conditions particulières.

Organiser la visite

L’avis précise le rendez-vous, les horaires et les modalités d’inscription éventuelles. Les visites se déroulent selon les conditions fixées pour cette vente. Si une information manque ou si la date est passée, appelez le cabinet indiqué avant de vous déplacer.

Assister à l’audience ou enchérir

Vous pouvez assister à une audience publique. Pour porter une enchère lors d’une vente sur saisie immobilière, mandatez à l’avance un avocat inscrit au barreau du tribunal judiciaire où se tient la vente. Convenez ensemble de votre plafond, des frais à prévoir et des pièces à fournir.

Préparer la garantie

Avant les enchères, l’avocat reçoit une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque. La garantie correspond à 10 % de la mise à prix, avec un minimum de 3 000 €. Le cahier des conditions de vente précise le bénéficiaire du chèque. Pour une mise à prix de 20 000 €, il faut donc prévoir 3 000 € de garantie.

Rechercher un bien sur ferrari.fr

Trouver un avocat dans l’annuaire Ferrari

Référence officielle · Code des procédures civiles d’exécution, article R. 322-41

Après l’audience et autres ventes

Résultats, professionnels et contacts

Retrouver le prix et vérifier la surenchère

Le prix d’adjudication est le prix atteint à l’audience. Consultez les résultats par ville ou tribunal si le prix a été communiqué. Après une première adjudication sur saisie immobilière, une surenchère d’au moins 10 % du prix principal peut être déposée par acte d’avocat au greffe dans les dix jours. Faites vérifier le délai et la situation du dossier par votre avocat. Aucune nouvelle surenchère n’est admise après l’adjudication sur surenchère.

Ventes mobilières des commissaires de justice

Véhicule, matériel ou stock : ouvrez la fiche du lot, puis vérifiez auprès de l’étude le lieu de vente, l’exposition, les frais et les conditions de participation et d’enlèvement. Un lot peut être vendu avec des défauts indiqués dans l’avis.

Cessions et offres de reprise

Pour une entreprise, un fonds ou des actifs, identifiez le périmètre proposé, la date et l’heure limites et le professionnel chargé du dossier. Demandez à l’administrateur ou au mandataire judiciaire les conditions d’accès au dossier et les modalités de remise d’une offre.

Confier la publicité d’une vente

Vous êtes avocat, commissaire de justice, administrateur ou mandataire judiciaire ? Indiquez à Ferrari la nature du dossier, l’échéance et les coordonnées du professionnel chargé du suivi. Pour les ventes judiciaires, la publicité assurée par Ferrari paraît principalement dans la presse.

Résultats des audiences sur ferrari.fr

Référence officielle · Légifrance, articles R. 322-50 à R. 322-55

Contacter Ferrari · 01 42 96 05 50 · agence@ferrari.fr